

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

Siège social: 11 Route de Dieppe, 76730 Bacqueville-en-Caux

Date de convocation: 17/09/2020 Date d'affichage: 17/09/2020

Nombre de Membres en exercice: 97

Présents: 82

Votants: 82 + 9 pouvoirs: M. Arnaud ADAM à M. Dominique LAPLACE, M. Gilles PAUMIER à M. Sylvain LASNON, M. Olivier LECONTE à M. Jean-Yves BILLORE-TENNAH, M. Jean-Claude LEBRET à M. Jacques LAGNEL, Mme Anne ROQUIGNY à Mme Charline FRANCOIS, Mme Christine CRESSENT à Mme Marie-Christine LEVAVASSEUR, M. Sébastien DURAME à M. René HAVARD, Mme Corinne MIMRAN à M. Olivier BUREAUX, M. Eric BERANGER à M. Vincent RENOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt le vingt-quatre septembre à 18h00, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Val-de-Scie, sur convocation de Monsieur Olivier BUREAUX, Président.

N°20201004-2.1

NOM / PRENOM	P/E/ A/ Pvr/S	NOM / PRENOM	P/E/ A/ Pvr/S	NOM / PRENOM	P/E/A/ Pvr/S
ADAM Arnaud	Pvr	DORE Sophie	P	LEROND Éric	P
AUGER Guy	P	DUBOIS Arnaud	Е	LEROY Christophe	P
AVENEL Josette	Р	DUBOSC Emmanuel	S	LESUEUR Claudine	P
BARTHELEMY Isabelle	Α	DUBUS Fabrice	P	LETELLIER Norbert	P
BEAUCAMP Marie-France	P	DUCLOS Jean-François	P	LEVAVASSEUR Marie-Christine	P
BERANGER Éric	Pvr	DUPUIS Henri	P	MASSE Stéphane	Р
BILLORE-TENNAH Jean-Yves	P	DUPUY Caroline	P	MAULVAULT Claudine	Р
BLOC Jean-François	P	DURAME Sébastien	Pvr	MAUSSION Joseph	P
BOUCHER Victor	P	FAICT Joël	P	MIMRAN Corinne	Pvr
BOUDIN Françoise	P	FAUVEL Denis	P	MOREL Aline	P
BOUSSARD Loïc	P	FRANCOIS Charline	P	NEVEU Malvina	P
BRUNNEVAL Sébastien	P	GILLE Patrice	P	PADE Bernard	P
BUREAUX Olivier	P	GOSSE Philippe	P	PAILLARD Loïc	P
CAHARD Christelle	Α	GRINDEL Stéphane	P	PAUMIER Gilles	Pvr
CALAIS Thérèse	P	GRIZARD Vincent	P	PETIT Marc	P
CAPRON Pascal	P	HALBOURG Olivier	P	PIT Claude	P
CARPENTIER Pascal	P	HATCHUEL Albert	P	POTEL Paul	P
CHANDELIER David	P	HAVARD René	P	QUESNAY Denis	P
CLET Christian	P	HERICHER Franck	P	RAILLOT Marinette	P
COLE Sabrina	P	HOUSSAYE Monique	P	RATIEVILLE Alain	S
COLOMBEL Christophe	E	JOBIT Frédéric	P	RENOUX Vincent	P
CORNIERE Jean-Luc	P	LAGNEL Jacques	P	ROCQUIGNY Anne	Pvr
COTTEREAU Chantal	P	LAPLACE Dominique	P	ROGER François	P
CRESSENT Christine	Pvr	LASNON Sylvain	P	ROLLAND Hervé	Е
DALLE Jean-Christophe	P	LE VERDIER Guy	P	SERVAIS PICORD Laurent	P
DAS Blandine	P	LEBLANC Isabelle	P	SURONNE Christian	P
DECLERCQ Antoine	P	LEBRET Jean-Claude	Pvr	TABESSE Jean-Marie	P
DEHAIS Nicole	P	LECONTE Olivier	Pvr	VALLEE Pascal	P
DELARUE Etienne	P	LEDRAIT Didier	P	VANDERPLAETSEN Michel	P
DELARUE Williams	P	LEFEBVRE Philippe	A	VEGAS Robert	P
DELAUNAY Myriam	P	LEFORESTIER Nicolas	P	VICENTINI Agnès	P
DEPREAUX Alain	P	LEFORESTIER Edouard	S		
DIOLOGENT Sandrine	P	LEMOINE Séverine	S		

076-200068534-20200924-20201004-DE

(Légende : P : présent - A : absent - E : excusé - Pvr : pouvoir - S : suppléant) Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2020



20201004 - Commune de Quiberville - Approbation du projet PLU

Vu:

Le code de l'urbanisme et notamment ses articles L151-1 et suivants, L103-2 et suivants.

Le code de l'urbanisme et notamment ses articles L210-1, L211-1 et suivants, L213-1 et suivants, L300-1, R211-1 et suivants,

Le code de l'urbanisme et notamment son article R 421-12, d),

La délibération en date du 27 octobre 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme,

Le débat effectué au sein du conseil municipal le 18 janvier 2018 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables,

Le transfert de la compétence Urbanisme depuis le 1er janvier 2017,

L'intégration du SCOT Pays Dieppois Terroir de Caux approuvé le 28 juin 2017,

La délibération de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 6 février 2020,

La délibération du Conseil communautaire tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme en date du 17 octobre 2019,

L'arrêté du Président de la CCTC soumettant à enquête publique le projet de PLU en date du 18 mai 2020, Le rapport de l'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Communautaire est prêt à être approuvé conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme,

Considérant l'intérêt pour la commune de Quiberville d'instaurer un droit de préemption urbain en vue de réaliser, dans l'intérêt général, des actions ou opérations répondant aux objets définis à l'article L300-1 du code de l'urbanisme, ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation de ces actions ou opérations d'aménagement,

Considérant que l'article R 421-12, d) du code de l'urbanisme permet de soumettre à la procédure de déclaration préalable, l'installation des clôtures sur le territoire de la Commune,

Considérant que la Commune a fait le choix de réglementer les clôtures dans le règlement du PLU dans un but de qualité du paysage urbain,

Considérant que l'instauration de la déclaration préalable pour les clôtures permettrait de s'assurer du respect des règles fixées par le PLU, et donc éviterait la multiplication de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles du PLU,

Monsieur David CHANDELIER invite le conseil à en délibérer.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente.
- **INSTITUE** un droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines (U) et d'urbanisation future (AU) délimités par le plan local d'urbanisme. Le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé au PLU conformément à l'article R151-52 7° du code de l'urbanisme.
- **DELEGUE** le droit de préemption urbain sur les habitations et les commerces de proximité à la commune de Quiberville.
- INSTAURE la déclaration préalable pour l'installation d'une clôture sur le territoire communal.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 076-200068534-20200924-20201004-DE

Accusé certifié exécutoire

\(\frac{1}{2} - \frac{1}{2} -

Réception par le préfet : 28/09/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

